

Le vendredi 7 novembre 2014

Dans le cadre du bureau d'audience publique sur l'environnement

Mémoire sur les enjeux de la filière uranifère au Québec
Par Étienne d'Hauterive

Au Québec comme dans le monde entier, le débat sur les énergies suscite beaucoup d'attention. Avec raison, car les problématiques environnementales qui y sont reliées sont importantes et il semble difficile d'en arriver à une solution. Alors comme en d'autres cas similaires, nous nous rabattons souvent sur la moins mauvaise des options...

En ce qui a trait à la filière uranifère, nombreux sont ceux (même des écologistes) qui s'accordent à dire qu'il pourrait s'agir d'une solution à nos problèmes énergétiques en raison de sa grande productivité versus sa pollution générée.

Une poignée de minerai concentré suffirait à alimenter une petite ville en électricité pendant une année, sans émissions significatives de gaz à effet de serre.

Cela semble idéal, mais en fait, l'uranium possède les défauts de ses qualités et ceux-ci ne sont pas à négliger. C'est un débat où les arguments ne manquent pas et ils font leurs poids dans la balance de l'acceptabilité sociale.

Mais au delà de tout cela, il y a un argument "suprême" pour faire pencher la balance. Un argument qui doit prévaloir sur les autres parce qu'il est tributaire de tous les arguments.

C'est la préservation de notre santé.

Le seul facteur duquel nous dépendons réellement, ultimement... Et cet argument sous-entend que nous devrions mettre en oeuvre tout en notre possession pour garantir notre survie ou du moins, limiter ce qui pourrait lui nuire.

C'est la notion du principe de précaution:

« Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement. »

Le Québec comme le Canada soutiennent ce principe depuis la déclaration de Rio en 1992 et il fait partie intégrante de la loi sur le développement durable que ces deux entités ont voté, respectivement, en 2006 et 2008.

Il m'apparaît logique que nos gouvernements assument les fondements de cette loi pour nous protéger, nous et l'environnement, sous peine de créer un précédent devant la justice.

L'exploitation uranifère est fondamentalement dangereuse. Elle représente un risque de pollution radioactive, invisible et migratrice à l'échelle planétaire et ce d'un bout à l'autre de son processus. De plus, il ne s'agit pas d'une ressource renouvelable, mais dont les déchets constitueront dans l'environnement, des contaminants radioactifs nécessitant des milliards d'années pour se stabiliser.

Les failles au niveau des infrastructures et des technologies, attribuables aux aléas de cette industrie, additionné des facteurs naturels et autres, font en sorte qu'il est réalistement impossible de garantir la gestion, se devant pourtant d'être irréprochable, de ces déchets.

Les faits nous l'ont prouvé par de nombreux déversements toxiques et radioactifs qui se sont produits aux mines de Elliot Lake, en Ontario et à la mine de Key Lake, en Saskatchewan, entre 1981 et 1989, pourtant considérée à l'époque comme la mine la plus sûre au monde.

Un exemple plus actuel: la mine de Mont Polley, en Colombie-Britannique, qui ne s'agit même pas d'une mine d'uranium, mais où un bris de digue d'un bassin de rétention à l'été 2014, a créé un véritable désastre écologique.

Il s'agit de matières radioactives contenues dans la roche millénaire qui, une fois mis au jour, rayonneront certainement plus longtemps que la vie sur terre; telle une poussière qu'il ne vaut mieux pas soulever, car elle sera longue à se redéposer.

Parce que le principe de précaution colle parfaitement à ce cas de figure, mon opposition vis à vis de la filière uranifère est claire. Il s'agit là d'une ressource trop risquée à exploiter et le Québec possède tant d'alternatives sur le plan énergétique qu'il n'a nul besoin de s'y adonner. L'uranium est un risque à rejeter: depuis son exploitation jusqu'à ses bien discutables finalités. En effet, les centrales au même titre que les armes nucléaires sont une menace pour l'humanité. Une menace qui une fois créée, devient difficile de se débarrasser. Nous n'avons rien à envier aux pays qui sont aux prises avec le nucléaire et surtout nul besoin de les encourager en leur fournissant la matière première.

Enfin, le Québec est une jeune nation qui a l'âge de faire des erreurs, mais il a toutes les ressources nécessaires pour en faire autrement et être à l'avant-garde de ce qui se fait ailleurs dans le monde.

À condition que l'avant-garde soit un gage de santé et de qualité de vie pour les générations à venir...

Parce que l'être humain devrait être la finalité de ses propres projets et non pas seulement un moyen pour y arriver...

Sources et références:

Loi sur le développement durable [en ligne]

Chapitre D-8.1.1

www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/loi.htm. page consultée le 09/11/14

Loi fédérale sur le développement durable [en ligne]

L.C 2008, ch.33

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-8.6/> page consultée le 09/11/14

www.greenparty.ca/media-release/2014-08-07/le-d-satre-de-la-mine-du-mont-polley-devrait-tirer-la-sonnette-d-alarme

[en ligne, page consultée le 09/11/14]

Uranium

ISACSSON, magnus

1990

[film documentaire]